

# PCI – Professional Certified Investigator

- Certification témoignant d'une connaissance et d'une expérience approfondies en techniques et procédures d'investigation, préparation de dossiers de preuves.
- Pré-requis :
  - Expérience professionnelle : 5 ans d'expérience en investigation incluant 2 années de traitement de dossiers de preuves.